RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR MUSIQUE ET DANSE DE LYON

GUIDE DE L'ÉTUDIANT·E

ANNEE 2023-2024

SOMMAIRE

EDITO DU DIRECTEUR 3

COMITÉ DE DIRECTION 4-6

VOS INTERLOCUTEURS ET INTERLOCUTRICES 7-8

VOS OUTILS NUMÉRIQUES 9-10

LES DISPOSITIFS D'AMÉNAGEMENT DE CURSUS 11-12

GESTION DE l'ASSIDUITE 13

LA VIE ÉTUDIANTE 14

VOS REPRÉSENTANT·ES 15

MOBILITÉ INTERNATIONALE 16

FRANCAIS LANGUE ETRANGERE 17

SE RESTAURER 18

USAGE DES ESPACES 19

LE PARC INSTRUMENTAL 20

LA MEDIATHEQUE 21

PLANS DES SITES DU CONSERVATOIRE 22

EDITO DU DIRECTEUR

BIENVENUE !

AU CNSMD LYON

Vous avez intégré le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon, établissement public du Ministère de la Culture.

Pendant plusieurs années, vous y serez accompagné dans le développement de vos capacités artistiques par une équipe d'enseignants de premier plan, avec le soutien des nombreuses personnes impliquées dans la vie de l'établissement, que vous apprendrez bientôt à connaître. En leur nom à tous, je suis heureux de vous accueillir.

Ce guide vous fournira d'importantes informations sur le fonctionnement de notre établissement. Prenez le temps de le lire, notamment ce qui concerne vos obligations et les rendez-vous importants en début comme en cours d'année. Vous devrez le compléter avec le règlement des études et le règlement intérieur.

Membre associé de l'Université de Lyon et membre fondateur du CHEL(s), Collège des Hautes Etudes Lyon Sciences, le CNSMD Lyon, grande école de formation artistique, est aussi partenaire de nombreuses institutions culturelles, en France comme à l'étranger. Il tisse par ailleurs des liens étroits avec les autres écoles d'art présentes à Lyon, témoignant d'une évidente volonté de rencontre entre les disciplines, d'un fort esprit d'innovation et d'une attention particulière pour l'ouverture à tous les publics. Depuis sa création, le CNSMD forme ainsi des artistes de haut niveau, en mêlant excellence technique, créativité, conscience du rôle social de l'artiste et constitution d'une culture étendue, à travers notamment les travaux de recherche.

Pour conclure, je vous souhaite de trouver parmi nous ce que vous êtes venus chercher et, je l'espère, bien plus encore. Ces années de formation sont cruciales pour votre avenir, profitez-en pleinement !

Mathieu FEREY, directeur du CNSMDL

LE COMITÉ DE DIRECTION

CORALIE WALUGA

DIRECTRICE ADJOINTE

SUSANNE VAN ELS

DIRECTRICE DES ÉTUDES MUSICALES

ANNE DE FORNEL

DIRECTRICE DE LA RECHERCHE

NC

DIRECTION DES ÉTUDES CHORÉGRAPHIQUES

LES RESPONSABLES DE PÔLE ET RESPONSABLES DÉLÉGUÉ-ES

Thomas Besnard
Responsable du Pôle Interprétation

- **Cédric Carlier**
  Responsable délégué activités d'orchestre
- **Guillaume Olry**
  Responsable délégué musique ancienne
- **Laurent Pillot**
  Responsable délégué voix et direction de choeurs
- **Agnès Sulem**
  Responsable déléguée musique de chambre

Karine Hahn
Responsable du Pôle Pédagogie

Jean Geoffroy
Responsable du Pôle Création

NC
Responsable du Pôle Culture

LES CHEF-FES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Médiathèque Nadia Boulanger
Bastien Blanchon - Adjoint à la cheffe de service / Chef du service - par interim

Ressources Humaines
Carole Callet - Cheffe du service

Régie
Didier Coquelet - Directeur technique

Service des productions pédagogiques
Anne Delafosse Cheffe du service - par interim
Virginie Brunet - Cheffe du service - à partir du 01/11/23

Observatoire de l'insertion professionnelle
Kenza Guelladress

Service Patrimoine
Rym Hamza - Cheffe du service

Service communication
Héloïse Lecomte - Cheffe du service

Service administratif au département des études chorégraphiques
Anne-Marie Lormeau - Cheffe de service

Service des études
Pauline Martin - Cheffe du service

Service des relations internationales et aide aux projets
Isabelle Replumaz, Cheffe du service

Service Informatique
Maxime Villard - Responsable des Systèmes d'Informations

Service des affaires juridiques et financières
Justine Vitte - Cheffe du service

VOS INTERLOCUTEURS ET INTERLOCUTRICES AU QUOTIDIEN

Pauline MARTIN - cheffe du service
pauline.martin@cnsmd-lyon.fr

Pôle formations et recherche

Anne-Cécile NENTWIG
Adjointe à la cheffe du service des études - formations et recherche
anne-cecile.nentwig@cnsmd-lyon.fr

Noémie CHOMBAR
Gestionnaire scolarité 1er cycle
création musicale, claviers, cuivres, culture musicale, voix et direction de choeur
cycle1mus1@cnsmd-lyon.fr / noemie.chombar@cnsmd-lyon.fr

Emeline SIMIEN
Gestionnaire scolarité 1er cycle
cordes, bois, musique ancienne
conventions de stage 1er et 2e cycles, Référente CHEL'S, référente handicap
cycle1mus2@cnsmd-lyon.fr/ emeline.simien@cnsmd-lyon.fr

Rachel CUNIT
Gestionnaire scolarité 2e cycle
référente recherche DNSPM3 (mémoires de recherche et méthodologie) et master
rachel.cunit@cnsmd-lyon.fr

Caroline MEYNET
Gestionnaire scolarité Formation à l'Enseignement Musique
caroline.meynet@cnsmd-lyon.fr

Pôle concours et examens - VAE

Alice LAMOUILLE
Adjointe à la cheffe du service des études – concours, examens et VAE
alice.lamouille@cnsmd-lyon.fr

Cécile FOURNIER-DUARTE
Gestionnaire concours examens CA enseignement musique – VAE
cecile.fournier@cnsmd-lyon.fr

Gaëlle TOGNET
Gestionnaire concours examens / chant, cordes, cuivres
gaelle.tognet@cnsmd-lyon.fr

Corinne DUMAS
Gestionnaire concours examens / bois, claviers, création musicale
corinne.dumas@cnsmd-lyon.fr

Annabelle ARIOLI
chœur atelier / vie étudiante
annabelle.arioli@cnsmd-lyon.fr

Anne-Marie LORMEAU
Adjointe à la Direction des études chorégraphiques
Cheffe de service administratif
anne-marie.lormeau@cnsmd-lyon.fr

Agnès JEAND'HEUR
Adjointe à la Direction des études chorégraphiques
Coordinatrice pédagogique
agnes.jeandheur@cnsmd-lyon.fr

Emmanuel HOLTERBACH
Chargé d'administration - Direction des études chorégraphiques
emmanuel.holterbach@cnsmd-lyon.fr

Anahi RENAUD
Adjointe à la Direction des études chorégraphiques
Responsable de la formation à l'enseignement au CA danse (FEAC)
anahi.renaud@cnsmd-lyon.fr

Marie BADOR
Chargée d'administration - FEAC
marie.bador@cnsmd-lyon.fr

Alessandra TRAVADEL
Chargée d'accueil - département des études chorégraphiques
alessandra.travadel@cnsmd-lyon.fr

VOS INTERLOCUTEURS ET INTERLOCUTRICES AU QUOTIDIEN

Assistante de direction
Karine PILI
direction@cnsmd-lyon.fr

Service des Productions Pédagogiques
Virginie BRUNET
Chargée de production /Pôle Interprétation
virginie.brunet@cnsmd-lyon.fr

Perrine BAILLEUL
Chargée de production / Pôle création , Pôle Culture Musicale, Jeune Ballet
perrine.bailleul@cnsmd-lyon.fr

Camille MEULOT
Apprentie chargée de production

Service Communication
communication@cnsmd-lyon.fr

Service des Relations Internationales
Isabelle REPLUMAZ
Cheffe de service et coordinatrice Erasmus+:
isabelle.replumaz@cnsmd-lyon.fr

Roser GRAELL CALULL
Adjointe à la cheffe de service programmes internationaux
roser.graell@cnsmd-lyon.fr

Andrada-Erika BADIU
Suivi et gestion des mobilités, aides aux projets
andrada-erika.badiu@cnsmd-lyon.fr

Régie

Didier COQUELET- Directeur technique
didier.coquelet@cnsmd-lyon.fr

Richard BACONNIER
Coordinateur Pôle Son- vidéo
richard.baconnier@cnsmd-lyon.fr

Eric SOLDEVILA- Régisseur général salles de diffusion
eric.soldevila@cnsmd-lyon.fr

Benjamin LAUTIER
Coordinateur par intérim Pôle DPS Diffusion et pratiques de la scène
benjamin.lautier@cnsmd-lyon.fr

Julien GUINARD
Régisseur son-vidéo
julien.guinard@cnsmd-lyon.fr

VOS OUTILS NUMERIQUES

SHAREPOINT ETUDIANT

L'ESPACE NUMÉRIQUE PARTAGÉ

Pour accéder au SHAREPOINT c'est ici

Sur cet espace partagé vous trouverez :

- les règlements qui régissent la vie du CNSMD Lyon
- les informations sur la vie étudiante
- le planning universitaire
- les fiches cursus année par année
- les informations relatives à vos examens de fin de cycle

Pour les musicien·nes

- le planning des enseignements complémentaires
- le livret des pratiques orchestrales
- le livret musique de chambre
- le guide de la recherche
- les informations relatives aux stages/tutorats
- La notice d'utilisation Cadence pour vos inscriptions pédagogiques.

Pour les danseurs et danseuses

- Le planning hebdomadaire type de l'année universitaire 23/24
- Les fiches planning des enseignements des disciplines théoriques et pratiques somatiques
- Les tenues de danse règlementaires pour chaque classe
- La fiche d'inscription au cours de soutien en tutorat et la notice explicative (étudiants poursuivant leurs études scolaires au CNED)

connexion : prenom.nom@etu.cnsmd-lyon.fr /
mot de passe: celui correspondant à votre compte outlook

CADENCE

OUTIL DE GESTION DE SCOLARITÉ

Sur Cadence, vous pouvez :

- vous inscrire administrativement (IA)
- prendre connaissance de vos notes et commentaires
- avoir accès aux courriers administratifs et échanges avec le service des études
- avoir accès à vos documents de scolarité (certificat de scolarité, attestation de réussite, relevé de notes, etc.)

Pour les musicien·nes :

- vous inscrire pédagogiquement (faire votre planning)
- consulter vos inscriptions en cours
- Déposer un justificatif d'absence

Pour accéder à CADENCE c'est ici

https://cadence.cnsmd-lyon.fr

Attention : utilisez de préférence : Firefox ou Chrome

Entrez votre adresse prenom.nom@etu.cnsmd-lyon.fr

Tapez votre mot de passe
Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur MOT DE PASSE OUBLIE, et suivez les instructions.

1ère connexion :

Cliquer sur " mot de passe oublié »
saisir adresse mail @etu.cnsmd-lyon.fr ou à défaut adresse mail personnelle
En cas de problème, essayer en cliquant sur "initier mon mot de passe"

Besoin d'aide?

Une notice d'utilisation est disponible sur le Sharepoint étudiant

DISPOSITIFS D'AMÉNAGEMENT DE CURSUS

VALIDATION DES ACQUIS ANTERIEURS (uniquement pour les DNSPM1 et les M1)

Une commission statuera début octobre (session unique) :

- permettre de faire reconnaître lors de l'entrée en formation au CNSMD tout ou partie des enseignements suivis préalablement dans un établissement d'enseignement supérieur afin d'éviter de suivre à nouveau un enseignement de même niveau déjà validé ailleurs.
- donner lieu à la délivrance de crédits et à la réduction en conséquence de la durée de la formation

NB :

La validation des acquis antérieurs porte exclusivement sur les études suivies en établissement d'enseignement supérieur. Les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement initial (type CRR) ne peuvent donner droit à une VAA dans un cursus d'enseignement supérieur.
La commission ne délivre pas de VAA sur la discipline principale.

Compléter le formulaire en ligne ICI au plus tard le 29 septembre 2023

DEMANDE DE CESURE

Un formulaire en ligne est à votre disposition sur le SharePoint étudiant à tout moment de l'année. La demande peut être faite pour 1 ou 2 semestres.

1. faire une demande écrite à votre professeur de discipline principale (scolarité en copie de la réponse). Une fois l'avis favorable reçu, un RV pédagogique sera pris avec le Responsable de Pôle sur la base du formulaire pré-rempli.
2. A l'issue, si la demande est accordée, une convention de césure contresignée par toutes les parties sera rédigée actant ainsi le contrat pédagogique à suivre.

Vous devrez informer votre gestionnaire scolarité ainsi que le professeur de discipline principale de votre retour avant le 30 mars de l'année en cours.

Sans confirmation à cette date vous seriez déclaré(e) démissionnaire et votre place dans la classe ouverte au concours d'entrée de l'année en cours.

A la fin de votre césure, vous réintégrerez le CNSMD de Lyon après un contrôle effectué par votre professeur de discipline principale.

RÉDUCTION DE LA DURÉE DE SCOLARITÉ

Sur votre demande et avec l'accord de votre professeur·e de discipline principale, vous pouvez condenser la durée du 1er cycle en 2 ans, voire exceptionnellement en 1 an lorsqu'une Validation des Acquis Antérieurs (VAA) a pu être prise en compte.

Le dispositif vous permet de faire votre DNSPM en 2 ans au lieu de 3 :

-Pour les DNSPM1, passage du DNSPM1-S2 au DNSPM2-S2
-Pour les DNSPM2, passage du DNSPM2-S2 au DNSPM3-S2

L'évaluation intermédiaire est à passer en janvier/février pour les DNSPM1 qui font la demande de réduction de la durée de la scolarité.

Spécificités lors d'une réduction de scolarité :

- 4 semestres de discipline principale à effectuer au lieu de 6
- 3 APM « Aspects Pratiques du Métier » à valider au lieu de 4
- 4 semestres de musique de chambre ou de musique d'ensemble (musique ancienne) à valider au lieu de 6 / pour les étudiant·es concerné·es
- 4 semestres d'orchestre à valider au lieu de 6 / pour les étudiant·es concerné·es

En dehors de ces spécificités, toutes les disciplines inscrites au cursus sont à valider. Il faut donc que l'étudiant anticipe cette réduction de scolarité en s'avançant au maximum, anticiper les enseignements dès la première année.

Une réduction ne peut pas être accordée si vous avez du retard dans votre cursus.

Toutes les demandes sont examinées lors de la commission des diplômes de mars.
Elles peuvent être révoquées par décision de cette dernière.

Quelles sont les démarches à faire ?
Vous serez informé·es par mail, remplir un formulaire en ligne entre fin novembre et début décembre.

NB:
Si votre demande est acceptée pour un passage de DNSPM2 – S2 en DNSPM3 – S2 à partir du mois de mars 2024, Il vous faut préparer et anticiper votre examen de fin de cycle ainsi que répondre aux échéances du projet de recherche exigé pour intégrer le master.

GESTION DE L'ASSIDUITÉ

Les études au CNSMDL sont des études à temps plein.
L'assiduité à tous les enseignements auxquels les étudiants sont inscrits est obligatoire.
Toutes les activités pédagogiques du Conservatoire sont prioritaires par rapport aux activités extérieures.

- Toute activité **régulière** doit être anticipée et faire l'objet d'une déclaration via un formulaire en ligne dédié.

- Toute absence **ponctuelle** doit faire l'objet d'une déclaration par l'étudiant via le formulaire en ligne prévu à cet effet 48h avant le (s) cours concerné(s).

Si le nombre d'absences dépasse le seuil autorisé la discipline ne sera pas validée.
Si l'étudiant a bien déclaré l'ensemble de ses absences une remédiation ou un rattrapage pourront être envisagés afin de permettre une validation en concertation avec les enseignant.es le/la responsable de pôle ou le service des études.

Pour le département des études musicales:

• en **DNSPM** : 4 absences justifiées ou non par semestre et par cours (soit 25% du nombre de cours)
• en **Master** : 6 absences justifiées ou non par semestre et par cours (soit 30% du nombre de cours)

Pour le département Formation à l'Enseignement de la Musique :

• en **Certificat d'Aptitude** musique - 8 demi-journées d'absences par semestre sont autorisées
• en **DE** – 4 absences par semestre sont autorisées
• aucune absence n'est autorisée pour les temps forts (stage d'intégration, EPMD, journées d'étude, journées didactiques, etc.) ainsi que pour les stages dans la discipline
(se référer aux conventions de stage).

Pour la formation à la recherche (séminaires recherche et pratique, sessions de méthodologie, atelier Zotero), en cas d'absence justifiée en master 1, un rattrapage en master 2 doit être effectué.

Pour les études chorégraphiques : aucune absence non justifiée n'est autorisée.

Pour les études chorégraphiques (**hors FEAC**) : les professeurs remplissent quotidiennement les fiches de présence, prévues à cet effet.

Pour les activités d'ensemble :

orchestre, ballet, atelier XX-21, ateliers d'hiver, concert de composition, spectacle, musique à l'image, travaux d'orchestration, les évènements scéniques ou performances

• la présence est obligatoire
• tout retard sera considéré comme une absence

En cas d'absence à une activité d'ensemble liée à un cas de force majeure, les services administratifs concernés (service de la régie, service des productions pédagogiques, la coordination pédagogique danse) doivent être contactés dans les plus brefs délais par mail.

Il est alors décidé par les directions des études, en concertation avec les personnes concernées, la manière dont l'absence est gérée pour l'étudiant.

DECLARATION D'UNE ABSENCE OCCASIONNELLE

Département des études musicales

Mon absence est anticipée

Je remplis le formulaire en ligne dès que possible

Mon/ma responsable de pôle et mes enseignant·es sont averti·es

Mon absence est imprévue

Je remplis le formulaire en ligne de manière rétro-active

Mon/ma responsable de pôle et mes enseignant·es sont averti·es

Mon absence est non déclarée

Mon absence est déclarée

Mon absence est déclarée

En cas d'absences trop nombreuses

(+ de 4 en DNSPM et + de 6 en Master ou pour toute activité où l'absence n'est pas autorisée)

aucune discussion pédagogique et remédiation ne seront possibles

en cas d'absence dépassant le seuil autorisé, une discussion pédagogique et une remédiation pourront être envisagées

DNSPM/ Bachelor : 4 absences par semestre et par cours (soit 25% du nombre de cours)
Master : 6 absences justifiées ou non par semestre et par cours absences justifiées ou non par semestre par cours (soit 30% du nombre de cours)
Dans le cas des activités d'ensemble , aucune absence n'est autorisée, tout retard sera considéré comme une absence.

Pour le département Formation à l'Enseignement de la Musique :
Certificat d'Aptitude - 8 demi-journées d'absences par semestre sont autorisées
DE – 3 absences par semestre sont autorisées
Aucune absence n'est autorisée pour les temps forts ainsi que pour les stages dans la discipline

DECLARATION D'UNE ABSENCE OCCASIONNELLE

Département des études chorégraphiques

Mon absence est anticipée

Je remplis le formulaire en ligne dès que possible

La coordinatrice est avertie et pose son visa.

Les enseignant·es sont averti·es

Mon absence est déclarée

Mon absence est imprévue

Je remplis le formulaire en ligne de manière rétro-active

La coordinatrice est avertie et pose son visa.

Les enseignant·es sont averti·es

Mon absence est déclarée

Mon absence est non déclarée

En cas d'absences trop nombreuses

(+ de 4 en DNSPM et + de 6 en Master ou pour toute activité où l'absence n'est pas autorisée)

aucune discussion pédagogique et remédiation ne seront possibles.

en cas d'absence dépassant le seuil autorisé, une discussion pédagogique et une remédiation pourront être envisagées

Les absences ne sont pas autorisées sans justification valable soumise à l'appréciation de l'équipe de la Direction des études chorégraphiques

3 absences non justifiées entrainent un 1er avertissement.
4 absences non justifiées entrainent un deuxième avertissement et une convocation à un entretien avec la directrice des études et l'équipe pédagogique
5 absences non justifiées entrainent la convocation devant le conseil de discipline.

LA VIE ÉTUDIANTE

Vous avez des questions sur le **logement?**
Vous souhaitez faire une demande de **bourse**?
Des questions sur le **CROUS**?

Toutes les informations vie étudiante ICI

Le service social du crous de Lyon
ssocial@crous-lyon.fr : uniquement sur RV
cliquer ICI

Le portail des aides pour les étudiants de l'Académie de Lyon
cliquer ICI

Santé mentale, vous n'êtes pas seuls
Cliquer ICI

Vous êtes témoin / victime d'un fait de harcèlement, de discrimination, de violence à caractère sexuelle et sexiste?
Vous pouvez faire un signalement anonyme ici

Référente vie étudiante, bureau SE14 : Annabelle Arioli / vie.etudiante@cnsmd-lyon.fr

Référente égalité, bureau SE11 : Anne-Cécile Nentwig / anne-cecile.nentwig@cnsmd-lyon.fr

Référente handicap, bureau S020 Emeline Simien / emeline.simien@cnsmd-lyon.fr

REPRÉSENTATION ETUDIANTE

Le Bureau de la Représentation Étudiante (BRE) vous souhaite la bienvenue au CNSMD de Lyon !

Nous recueillons la parole des étudiant.e.s autour des sujets de la vie quotidienne au conservatoire, et nous la portons auprès de l'administration, de la direction et ou des enseignant.es.

Nous sommes 6 binômes élus pour une durée de deux ans, dont 4 constitués de musiciennes et musiciens et 2 de danseuses et danseurs. Nous siégeons aux deux conseils de l'établissement : le Conseil Pédagogique, et le Conseil d'Administration, ainsi qu'à diverses commissions (commission des diplômes, commission d'attribution des logements, etc.).

N'hésitez pas à nous solliciter dès que vous rencontrez un problème, une situation particulière, un retard dans votre cursus ou que vous avez une question ou une suggestion. Vous pouvez compter sur notre discrétion !

Contacter vos délégué·es étudiant·es : **delegues.etudiants@cnsmd-lyon.fr**

La Nouvelle Association des Étudiants du Conservatoire

Moteur de la vie étudiante au Conservatoire, elle est gérée par des étudiants musiciens et danseurs désireux de participer à l'esprit convivial de l'établissement.

Tout au long de l'année, ses actions sont multiples : information et accueil des nouveaux étudiants, organisation d'évènements festifs, culturels et sociaux, parfois en lien avec d'autres grandes écoles lyonnaises...

Adhésion annuelle : 5 euros par année universitaire

Contacter la **NAEC :**

associationnaec@gmail.com

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Vous êtes étudiant·e en mobilité au CNSMDL

Vous trouverez ici l'ensemble des informations nécessaires

http://www.cnsmd-lyon.fr/fr-2/linternational/service-relations-internationales

You are an international Student

You need information about your mobility,
your courses, your accomodation
Some additional information to help you when moving to Lyon
Check the Student's Welcome Desk F.A.Q. here

Intéressé.e par la mobilité internationale?

Venez rencontrer le service
lors des Erasmus Days
du 9 au 13 octobre 2023

Retrouvez le **Student Welcome Desk** lors du forum de rentrée le 12 septembre après-midi dans le cloitre du CNSMD

SHAREPOINT - International Office
only for students in Eramus mobility or CopeCo/InMics

FRANCAIS LANGUE ETRANGERE

NIVEAU DE LANGUE ATTENDU
pour les étudiant·es non francophones

Les ressortissants d'états **non francophones** doivent fournir, au moment de leur première inscription administrative dans un cycle, **un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français**, attestant du niveau en langue française dans l'échelle de niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe précisé ci-après selon leur cursus :

Étudiants admis en 1er cycle

- niveau au moins égal à **A2** demandé lors du début du cursus (certificat à produire lors de l'inscription administrative)
- niveau au moins égal à **B1 exigé en janvier de l 'année N+1**
- niveau au moins égal à **B2 exigé à l'inscription au concours d'entrée** pour les étudiants souhaitant intégrer la formation au diplôme D'État
- pour les étudiants souhaitant s'inscrire en licence de musicologie (Lyon2) en lien avec leur DNSPM : niveau B2 obtenu en France exigé lors de leur inscription administrative en DNSPM3 (avant inscription en licence)

Étudiants admis en 2e cycle (hors Master pédagogie)

- Certificat de niveau **niveau B1** demandé au début du cursus (inscription administrative)
- Certificat de **niveau B2** exigé au mois de janvier de leur année de master 1

Candidats au concours d'entrée master de pédagogie et en doctorat

- niveau en langue française au moins égal à **C1**

Le français langue étrangère FLE reconnu comme langue vivante

La validation d'un niveau supérieur au niveau exigé pour le cycle, pourra donner lieu à validation de la discipline de langue vivante:

- supérieur ou égal au B2 pour le 1er cycle
- Supérieur ou égal au C1 pour le 2e cycle

FRENCH AS A FOREIGN LANGUAGE

Language Level / non-french speacking students

Students from non-French-speaking countries must provide, at the time of their first administrative enrolment in a degree, a certificate issued by an organization approved by the French government, attesting to their level of French in the Council of Europe's Common Reference (CEFR) Level scale, as specified below according to their course of study:

Students admitted to 1st cycle - DNSPM/Bachelor

- level A2 and above required at the start of the course (certificate to be produced when registering)
- level B1 and above required in January of the 1st academic year
- level B2 and above required at the time of registration for the entrance exam for students wishing to enter the Diplôme d'Etat degree
- Students wishing to enrol in the musicology bachelor's degree program (at Lyon 2 University) in connection with their DNSPM: B2 level obtained in France required at the time of their administrative enrolment in DNSPM3 (before enrolling in the bachelor's degree program)

Students admitted to 2nd cycle (excluding Master of Pedagogy)

- level B1 and above required at the start of the course (certificate to be produced when registering)
- level B2 and above required in January of the 1st academic year

Candidates for the Master of Pedagogy entrance exam and for Doctoral studies

- French language level C1 and above

French as a foreign language (FLE) course

Validation of a level higher than required for the cycle may allow for a validation of the language discipline:

- B2 and above for the 1st cycle
- C1 and above for 2nd cycle

SE RESTAURER

Vous pouvez déjeuner tous les jours de la semaine au restaurant du CNSMD - situé dans le cloître.

Nouveau/nouvelle arrivant·e :
Votre carte sera prête le premier jour de la semaine d'intégration. Vous pourrez la retirer auprès de la caisse du restaurant.

Pour recharger votre compte en ligne :

1 - Créer votre espace : https://ewallet.innovorder.fr/1697/login
Login : prénom.nom@1001repas.fr
Mot de passe : 1234567

2 - Indiquez votre adresse personnelle et un mot de passe personnalisé. Vous pouvez charger votre badge de restaurant avec votre CB.

Attention:
Passée la date prévue pour votre inscription administrative, vous ne pourrez plus bénéficier du tarif étudiant.

LE REPAS À 1€

info ICI

Le prix du repas fixé pour 23-24
3,35 € (sous réserve)

paiement :
CB/ recharge en ligne / espèces

USAGES DES ESPACES

Quelques règles à suivre et à respecter pour un bon usage des bâtiments et du vivre ensemble

Pour les musicien.nes :

La réservation de salle se fait de manière autonome via le logiciel ASIMUT -
dès que vous avez votre carte étudiant

Selon votre discipline, certaines salles - musique à l'Image, percussions, musique ancienne etc. - et box instruments sont directement accessibles avec votre carte, sans passer par le logiciel de réservation de salle.

Les box instruments : grâce à votre carte, vous disposez de l'accès aux box d'instrument de votre discipline. Ces box de stockage sont sécurisés et répartis dans l'ensemble du Conservatoire.

Les box de travail en accès libre
Musicien·ne : vous pouvez accéder librement à des salles de travail individuel grâce à votre carte étudiante. Ces salles (environ 10), se trouvent sur les mezzanines au 3e étage du Bâtiment ancien - Sud (S) et Centre (C) et ne sont pas équipées de piano.

Pensez à anticiper vos réservations et à les annuler le cas échéant.

Attention :
Le prêt de salle n'est pas possible pendant les périodes de fermeture annuelle (vacances de Noël - vacances d'été).

Les salles de cours et les box du CNSMD sont destinés exclusivement aux activités pédagogiques de l'établissement.

Il est interdit de les utiliser à d'autres fins (cours particuliers rémunérés ou non dans l'enceinte du conservatoire) ou de les réserver en votre nom pour une personne extérieure à l'établissement.

Les salles d'Ensemble et Dupin sont réservables et utilisables en autonomie hors plannings établis par la régie.
La salle Varèse n'est accessible qu'en présence d'un enseignant.

Pour les danseurs et les danseuses :
Les réservations de salles se font auprès de la coordinatrice pédagogique durant l'année universitaire et auprès de la responsable de la FEAC lors des périodes de vacances.

Vous connecter à ASIMUT :
« identifiant »
(prenom.nom@etu.cnsmd-lyon.fr)
«mot de passe »
(créé dès validation de votre inscription)

LE PARC INSTRUMENTAL

ARIANE URIEL

COORDINATRICE DU PARC INSTRUMENTAL

Le Conservatoire possède un parc instrumental composé d'environ 1500 références dont le détail est consultable sur le site de réservation en ligne : **https://instruments.cnsmd-lyon.fr**

Pour toute question ou signalement, n'hésitez pas à vous adresser à :

Ariane URIEL, Coordinatrice du parc instrumental
parc.instrumental@cnsmd-lyon.fr
06 98 55 99 90

http://assistance.cnsmd-lyon.fr rubrique « Parc Instrumental »

Bureau : bâtiment Saône (RDC gauche)

L'accès et les modalités d'emprunt font l'objet de procédures adaptées à chaque cas.

Règlement d'utilisation dans le SharePoint étudiant

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi matin.

Ces horaires peuvent être soumis à des modifications de dernière minute.

Pour connaître la disponibilité d'Ariane, vous pouvez prendre rendez-vous via l'interface Bookings en scannant le QRcode ci-dessous.

La Médiathèque Nadia Boulanger

Située au premier étage du bâtiment ancien, la médiathèque met à votre disposition une documentation spécialisée en musique et danse, au service de vos études.

Pour emprunter des documents et accéder aux ressources en ligne, rien de plus simple : les frais d'inscription sont compris dans les frais de scolarité et il vous suffit d'activer votre compte lecteur en vous présentant à la banque de prêt muni.e de votre carte d'étudiant.e valide pour l'année en cours.

Découvrez dès la rentrée l'offre documentaire de la médiathèque !
Plus de 100 000 documents sont à votre disposition : partitions, livres, CD et DVD ainsi que de nombreuses ressources en ligne accessibles à distance (ebooks, streaming, articles, encyclopédies, partitions) et revues spécialisées.

La médiathèque vous propose également différents espaces de travail, équipements et services :

- Salle multimédia/déchiffrage et de travail en groupe
- Salle de lecture : 30 places assises, 3 postes informatiques
- Impression, scan, copie
- Prêt entre bibliothèques (PEB)
- Aide à la recherche documentaire et formation

Portail de la médiathèque

Contacts : 33 (0)4 72 19 26 68
@ mediatheque@cnsmd-lyon.fr
Connaître l'équipe de la médiathèque

Horaires d'ouverture au public :
lundi au vendredi de 10h à 18h

Plan du CNSMD

3 quai Chauveau

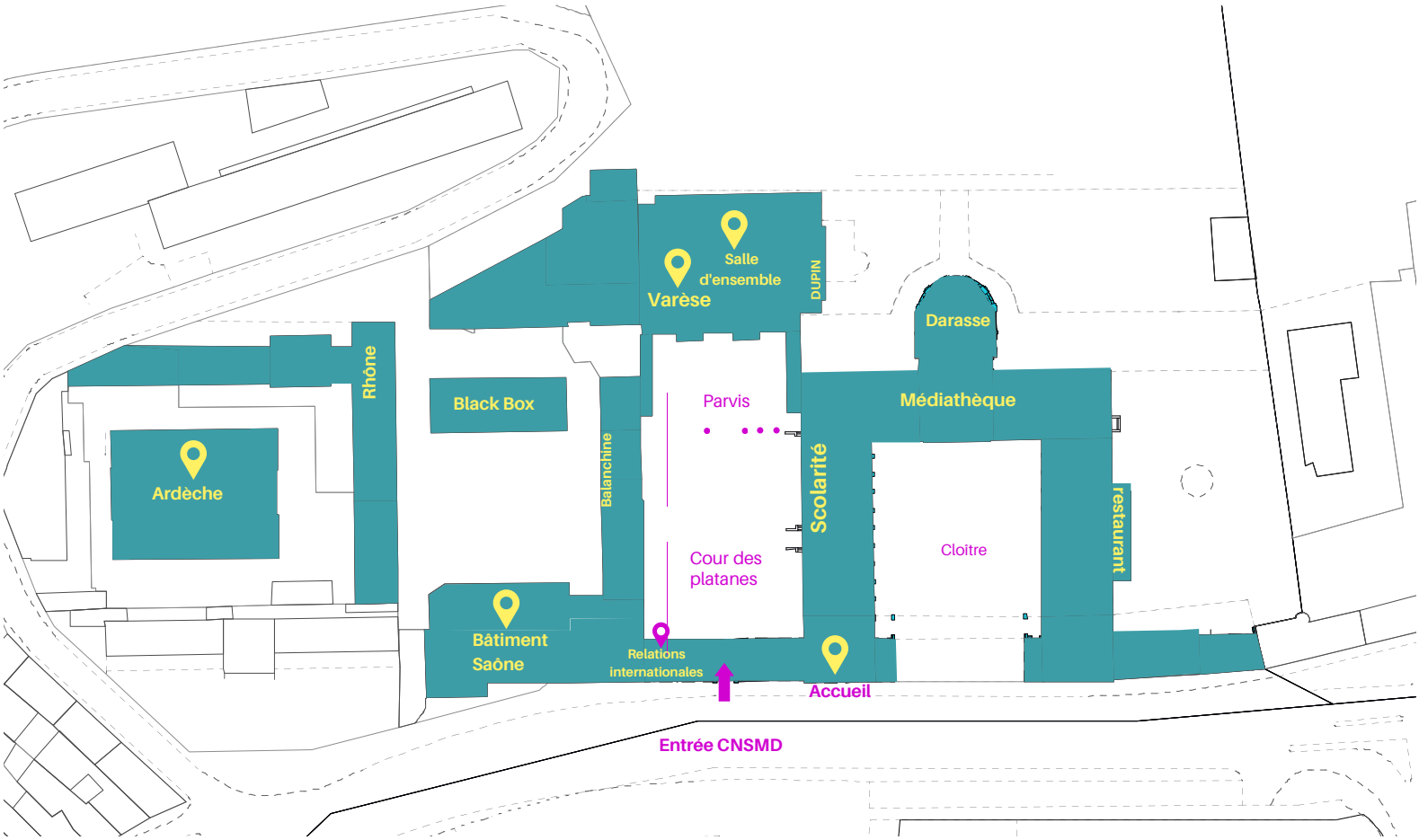

Plan du CNSMD

2 quai Saint Vincent

Salles de Danse

Troisième étage

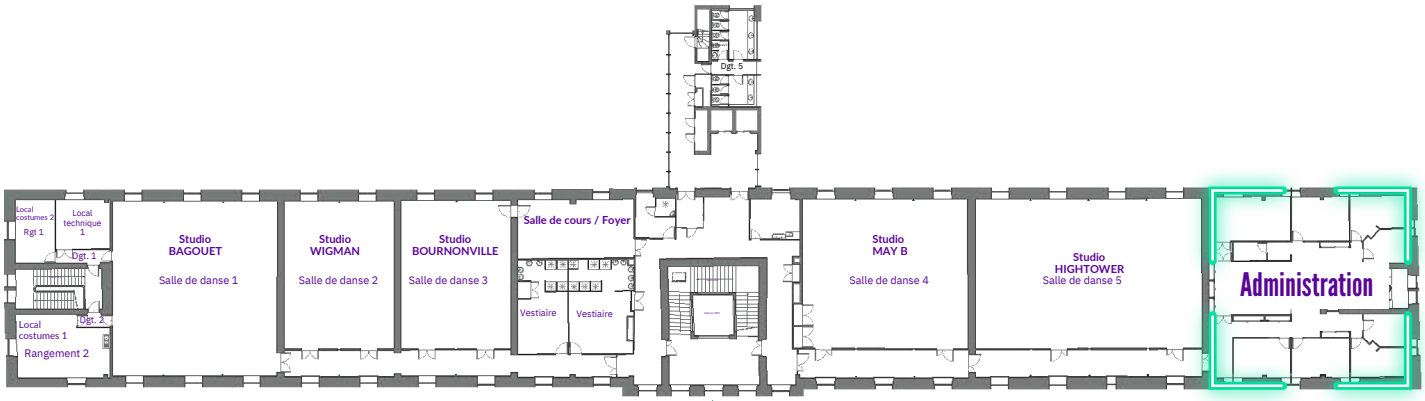

Entrée quai St Vincent